



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

Communiqué de presse – lundi 16 octobre 2017

## Colloque sur les Refuges LPO « Objectif Zéro phyto » Paris le 18 octobre 2017

**Sans attendre les nouvelles obligations réglementaires, des collectivités, entreprises et particuliers engagés dans une démarche de « Refuge LPO » (<https://www.lpo.fr/refuges-lpo>) ont déjà proscrit les pesticides de leurs jardins publics ou privés. Ils se retrouvent le 18 octobre 2017 à la Halle Pajol à Paris (18e) dans le cadre du colloque « Objectif Zéro Phyto » afin de partager leurs connaissances et leurs retours d'expériences sur les alternatives aux produits phytosanitaires en présence de plusieurs spécialistes.**

Environ 60 000 tonnes de pesticides sont déversées chaque année en France, pour détruire des espèces jugées indésirables (insectes, adventices, champignons, etc.). Si la grande majorité de ces intrants chimiques sont la cause d'une agriculture déraisonnable et déraisonnée, 5% des produits phytosanitaires sont répandus dans les jardins et espaces verts, le long des routes et voies ferrées.

Trop de particuliers, collectivités, établissements publics et entreprises, utilisent encore quantité de produits chimiques (notamment des herbicides) dont la nocivité pour la santé humaine autant que pour la nature est désormais connue.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé (du nom du Sénateur Joël Labbé) interdit l'usage de pesticides dans les espaces verts publics et la vente en libre-service aux particuliers. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'interdiction sera généralisée aux particuliers.

Heureusement, la société civile n'a pas attendu les obligations réglementaires : l'expérience s'est déjà accumulée au fil des années, témoignant de l'existence de méthodes alternatives. De nombreuses communes et entreprises ont déjà franchi le pas, notamment en s'engageant dans la démarche « Refuge LPO » qui permet de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure par la LPO, basé sur une méthodologie simple, efficace et économiquement viable. La gestion écologique des espaces verts se décompose en plusieurs étapes, décrites dans chacune des 12 fiches proposées dans le guide « Objectif 0 phyto ». Illustrées par des retours d'expérience, des conseils d'expert et des ressources bibliographiques, ce guide technique a pour vocation à accompagner les collectivités et les entreprises dans leur passage au « 0 phyto ».

Le colloque du 18 octobre a l'ambition de présenter les retours d'expériences, partager les réussites, identifier les freins, pour développer encore davantage les solutions naturelles alternatives. Chacun peut participer à la transition écologique de manière concrète, au quotidien. En changeant ses propres pratiques, sur son balcon, dans son jardin ; en sensibilisant les enseignants de l'école, son employeur, les voisins...

**Informations complémentaires**  
<https://www.lpo.fr/refuges-lpo>

**Programme du colloque**  
[A télécharger](#)

**Contacts presse**

**LPO France**  
**Carine Carbon** /carine.carbon@lpo.fr / 06 34 12 50 69

**LPO France**

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX  
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr) • [lpo@lpo.fr](mailto:lpo@lpo.fr)

  
BirdLife  
INTERNATIONAL  
LPO France Partenaire officiel